



## **UN BRAVO UN MERCI pour les soins que vous procurez aux patients**

Nous profitons de ce moment pour vous remercier de tous les efforts que vous déployez au quotidien auprès des patients. Nous savons que vous vivez une période intense et exigeante même pour vos familles. Mais sachez qu'au quotidien votre engagement envers les patients sauve des vies et nous permettra à tous de sortir vainqueur de cette pandémie.

Encore merci et sachez que vous pouvez téléphoner à vos représentants syndicaux si vous avez des questions.

Merci !

## **Unité COVID et soins intensif à l'Hôpital de Hull**

Comme il était prévu, dès que les hôpitaux receveurs des vagues 1 et 2 n'arriveraient plus à prendre en charge les patients de la COVID-19 nécessitant une hospitalisation, l'hôpital de Hull deviendrait, à la vague 3, l'hôpital désigné de la région pour les cas de COVID-19. Il y a déjà quelques patients qui y sont hospitalisés.

Depuis la semaine dernière, l'employeur a ouvert à l'hôpital de Hull une unité COVID. L'unité comprend 6 lits de soins intensifs et 14 lits de soins intermédiaires COVID.

Pour faire fonctionner l'unité, l'employeur a besoin au total de 56 infirmières et de 10 inhalothérapeutes. Aux dernières nouvelles, l'employeur avait identifié 26 infirmières de différents sites sur tout le territoire de l'Outaouais ayant une expérience en soins critiques. Ces dernières auront une formation variant entre 3 et 10 jours. D'ailleurs, la formation de 10 jours a débuté ce lundi pour 14 infirmières ayant quitté les soins intensifs ou les soins critiques depuis un certain temps déjà.



## **Unité de soins COVID à la recherche de volontaires**

L'unité temporaire COVID de l'hôpital de Hull est à la recherche de volontaires ayant une expérience en soins critiques ou aux soins intensifs.

Étant donné l'arrêté ministériel, l'employeur a déjà le droit de déplacer des salariées pour donner des soins dans une unité temporaire COVID, ce qu'il a déjà commencé à faire.

Toutefois, si des volontaires pouvaient donner leur nom à l'employeur, cela pourrait peut-être éviter que des salariées soient déplacées de façon non volontaire. Si vous avez cet intérêt, veuillez appeler Madame Sara Beaudoin au 819-966-6200 poste 333633 ou par courriel au [sara.beaudoin@ssss.gouv.qc.ca](mailto:sara.beaudoin@ssss.gouv.qc.ca)

## Des unités COVID dans les autres installations

Un nouveau type « d'unité de soins COVID » sera ou est ouvert dans la plupart des CH de la région, que ce soit au CH de Gatineau, au CH Mémemorial de Wakefield, au CH de Papineau, au CH de Maniwaki ou au CH de Shawville. Ces unités sont réservées aux patients COVID-19 en attente d'un résultat. Quelques patients y sont déjà soignés. Dans ce type d'unité, les patients occupent une chambre individuelle et sont en isolement/confinement. Le personnel en place utilise les techniques d'isolement et porte l'équipement de protection individuelle (blouse, gants, masque) pour donner les soins.

Dès que les patients reçoivent un test positif, ils sont transférés vers le CH de Hull qui, pour le moment, à la lumière des informations que nous avons, est le seul hôpital qui pourra avoir des patients hospitalisés COVID-19 positif.

En CHSLD il y aura aussi des unités qui seront identifiées afin de regrouper les patients en attente de résultats et même éventuellement qui ont un résultat positif, mais qui ne nécessitent pas de soins critiques/intensifs.

## Un nouvel arrêté ministériel prévoyant une prime temporaire (COVID 19)

En résumé, l'arrêté prévoit l'introduction de 2 types de nouvelles primes.

- **8% dans les milieux COVID;**
- **4% dans les autres milieux.**



En voici le **détail** :

1- La salariée qui travaille dans l'un ou l'autre des milieux énumérés ci-dessus reçoit une **prime de 8%** applicable sur le salaire prévu à l'échelle de son titre d'emploi pour les heures travaillées dans ce milieu :

- Pour toutes les **urgences**, sans égard qu'il y ait ou non un cas COVID 19 (à l'exception des urgences psychiatriques);
- Les unités de **soins intensifs**, lorsqu'au moins un cas de diagnostic à la COVID-19 a été confirmé depuis le 13 mars 2020 ;
- Les **cliniques dédiées** (dépistage et évaluation) à la COVID-19; incluant toutes les cliniques dédiées, GMF dédiées, UMF dédiées, les cliniques temporaires de dépistage...;
- Les **unités identifiées par un établissement** afin de regrouper la clientèle présentant un diagnostic positif à la COVID-19; toutes les salariées du centre d'activités reçoivent la prime de 8% et pas seulement les salariées attitrées de ces patients;
- Les unités d'hébergement des centres d'hébergement et de soins de longue durée (**CHSLD**) peu importe qu'un cas COVID 19 ait été confirmé ou non;
- Les **autres unités d'hébergement**, lorsqu'au moins un cas de diagnostic à la COVID-19 a été confirmé; notamment : les RI, les RPA, les unités d'hébergement dans les CH, les hôtels, les unités de soins palliatifs, les unités supervisées en déficience, les URFI, les unités de réadaptation et de convalescence, les centres de désintoxication, les établissements carcéraux ;

2- **(Toutes les autres)** La salariée qui ne travaille pas dans l'un ou l'autre de ces milieux **reçoit une prime de 4 %** applicable sur le salaire prévu à l'échelle de son titre d'emploi pour les heures travaillées;

3- La salariée se voit octroyer un **montant forfaitaire** équivalant à la prime qu'elle aurait reçue **entre le 13 mars 2020 et le 4 avril 2020.**

Pour encore plus de détail :

- a) Aux fins de la rémunération, la prime temporaire (COVID 19) est assimilée à une prime d'inconvénient et ne sera payée que lorsque la salariée travaille effectivement dans un des milieux énumérés;
- b) Que les primes temporaire (COVID 19) durent le temps de l'urgence sanitaire et ses renouvellements;
- c) Les primes COVID 19 ne sont pas cotisables au RREGOP;
- d) Les primes COVID 19 ne sont pas cumulables, la salariée ne peut recevoir à la fois la prime de 4% et celle de 8%;
- e) Toutefois, il importe de préciser que la salariée qui recevait par exemple la prime de soins critiques, continue de la recevoir, en plus de la prime de 8%.

